

## **LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SUR LES FEMMES ET LES ENFANTS : IL EST TEMPS DE PASSER À L’ACTION.**

**Pour la première fois, une loi intégrale visant à lutter à la fois contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) envers les enfants et envers les femmes, pourrait arriver prochainement en discussion à l’assemblée. Cela fait suite aux drames survenus ces derniers mois qui ont provoqué un véritable séisme dans notre société et qui ont mis en lumière le caractère systémique de ces violences.**

**La fédération Citoyens & Justice soutient le principe d’une telle loi, car elle peut permettre la mise en œuvre d’une réelle politique publique de lutte contre ces VSS.**

Face à des drames, nous attendons de la part des responsables politiques des actes à la hauteur des enjeux, et la mise en œuvre d’une politique de fond, cohérente et durable.

Mais ce que nous entendons ces dernières semaines nous inquiète, que ce soit dans le déferlement des mesures sécuritaires, jusqu’à évoquer pour certains le retour de la peine de mort, ou dans la mise en cause de la magistrature qui se débat avec des moyens largement insuffisants au regard de l’ampleur du problème.

**Notre fédération tient à redire ici tout son soutien aux personnels de justice**, qui exercent leur mission dans des conditions extrêmement difficiles, et désormais sous la vindicte de personnalités publiques les prenant comme bouc émissaire.

Il serait temps que chacun et chacune s’inspire des travaux réalisés depuis de très nombreuses années, par des chercheuses et des chercheurs, des institutions et des associations.

Les solutions existent, l’heure est venue de les mettre en œuvre.

### **PROTÉGER LES VICTIMES, ACCOMPAGNER LES AUTEURS**

**La fédération Citoyens & Justice défend quelques principes simples.**

D’abord, et c’est une priorité incontournable, il faut **protéger les enfants et les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles**, ainsi que celles et ceux qu’on appelle les parents protecteurs. Les associations d’aide aux victimes sont essentielles sur ce point et doivent être financées à la hauteur de ces enjeux.

Nous dénonçons les discours qui ne voient comme solution qu’un volet sécuritaire (perpétuité, castration chimique, peine de mort), alors même qu’il faudrait **faire entrer les auteurs dans des parcours d’accompagnement, de soins et de désistance**. Les études criminologiques le montrent, ce n’est pas le quantum de peine qui peut stopper les auteurs.

Nous pensons qu’il faut détecter les signes avant-coureurs de ces violences le plus tôt possible. Cela passe par la formation de l’ensemble des acteurs et actrices de la chaîne pénale, mais aussi des secteurs éducatifs, de la protection de l’enfance, de la santé, du social et du médico-social. Nous y contribuons à notre niveau avec notre service formation.

Mais il faut également, et c’est un angle mort important de la loi intégrale qui va être discutée, **développer une réelle politique d’alternative aux poursuites et à l’incarcération**.

En effet, si la prison peut sembler pour les victimes une réponse adaptée à leur souffrance qu'il faut entendre, toutes les études dans le domaine montrent l'inefficacité totale de cette dernière pour lutter contre la récidive. Oui il faut éloigner les auteurs des victimes, mais dans un souci de protection maximale il faut absolument **mettre en œuvre des accompagnements sociaux et médico-sociaux adaptés sur le long terme**, et de véritables parcours de responsabilisation pour les auteurs. Là encore, de nombreux exemples de prises en charge ont été développés dans plusieurs pays (Canada, Belgique, Suisse...). Nous avons proposé au ministère de la Justice à de nombreuses reprises d'engager ce travail, il est temps désormais de poser des actes forts.

## POUR UNE LOI RÉELLEMENT INTÉGRALE

Les associations sont des partenaires essentiels des politiques publiques, avec une expertise de terrain sur ces questions. Aussi, **la fédération se mobilise et fait des propositions qui ont été transmises aux député.e.s signataires de la proposition de loi, et au CESE** qui doit donner un avis sur cette dernière. Ces propositions sont fondées sur des recherches menées ces dernières années et les constats que les associations du réseau font chaque jour sur le terrain, notamment concernant l'accompagnement social et éducatif, afin d'amender le texte pour que cette loi soit réellement « intégrale ».

La solution à ces violences ne passera pas uniquement par la justice. La montée des masculinismes, notamment chez les jeunes, doit inciter les responsables politiques à mettre en œuvre sans délai une politique active de prévention et d'éducation dès le plus jeune âge (consentement, cyberviolences, éducation aux relations), à l'instar de ce qui se fait par exemple en Espagne, et là encore il faudra des moyens.

Les constats ont été posés depuis longtemps. Les associations de tout bord, les chercheuses et chercheurs ont indiqué les voies d'une véritable politique de lutte contre les VSS.

**Il appartient maintenant aux politiques de nous donner les moyens d'agir.**

**NOS PROPOSITIONS RELATIVE  
AU PROJET DE LOI INTÉGRALE** ▶

---

### CONTACT

Vincent Blanchon, responsable communication  
07 57 49 15 07 - v.blanchon@citoyens-justice.fr

### À PROPOS DE CITOYENS & JUSTICE

Citoyens & Justice est la fédération nationale des associations socio-judiciaires. Créée en 1982, elle regroupe et représente 150 associations réparties sur l'ensemble de l'hexagone et en outre-mer. Ces associations d'intérêt général mettent en œuvre, sur mandat des tribunaux judiciaires, des mesures d'investigations et d'accompagnements socio-éducatifs auprès d'un public mineur ou majeur, avant ou après le prononcé d'une peine.

En accompagnant près de 350000 personnes confrontées à un contexte judiciaire, ces associations contribuent à la sécurité publique en luttant contre la délinquance et en prévenant la récidive grâce à un accompagnement professionnel adapté. Citoyens & Justice promeut une justice préventive, réparatrice et humaniste, et affirme au regard de son expertise et des études disponibles que seul l'accompagnement des auteurs d'infractions permet de protéger efficacement les victimes et la société.